

Département de l'Yonne

Communauté de Communes Serein et Armance

Dossier d'enquête préalable

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
Zone d'activités économiques des Galettes
Commune de Saint-Florentin

DELIBERATION

6

Date	Modifications / Observations
septembre 2022	



1, Rue Nicéphore NIEPCE
45700 VILLEMANDEUR
Tel : 02.38.89.87.79
Fax : 02.38.89.11.28
urbanisme@ecmo.fr



Communauté de Communes
Serein et Armance
37 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT-FLORENTIN

DOSSIER :
E06813

**Communauté
de Communes
Serein et Armance**

N° : 66/2021

Le six mai deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle Daullé sise rue des Frères Chignardet à SAINT FLORENTIN, sous la présidence de Monsieur DELOT Yves, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 avril 2021 dans les formes et délais légaux.

ETAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BOUROTTE - BUCINA - DE BRUIN - DELCROIX - DELOT M - DENOMBRET - DERUELLE - ETIENNE - SCHWENTER - SEUVRE - THEVENON (*suppléante de M. LEPRUN*) - TISON

Messieurs BAILLET - BIOT - BLANCHET - BLAUVAC - BOUCHERON - CHEVALIER - CORNIOT - DELAGNEAU JL - DELAGNEAU D - DELAGNEAU G - FERRAG - FOURNIER - FOURREY - GAILLOT S - GAILLOT M - GUINET BAUDIN - HARIOT - HENRY - MAILLARD - MATIVET - MORLE - MORINIÈRE - PORCHER - QUERET - RAMON - ROUSSELLE - RUSCH - TIRARD

ETAIENT EXCUSÉS :

Monsieur DELAVault et Madame GUILLOT lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom à Madame DENOMBRET et Monsieur BLANCHET.

Monsieur QUOIRIN.

ETAIENT ABSENTS :

Messieurs CARRA, CLERIN, JUSSOT et LEGRAND.

SECRETAIRES de SÉANCE : M. MORINIÈRE Hervé et M. ROUSSELLE Patrick.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ESPACE D'ACTIVITES

Zone d'activités communautaire des Galettes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2017/0621 en date du 26 décembre 2017 adoptant les statuts de la Communauté de communes Serein et Armance;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 février 2021 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de communes ;

Vu la délibération du 14 décembre 2017 déclarant d'intérêt communautaire la zone d'activité des Galettes sise à Saint Florentin ;

Vu les articles L 300-1, et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu les articles R112-4, R131-1 et suivants du code de l'expropriation pour Cause d'Utilité Publique.

- ⇒ Considérant que l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités économiques des Galettes à Saint Florentin s'inscrit dans une logique de développement local par la création d'emploi et de richesses au profit du territoire et de ses habitants,
- ⇒ Considérant que le projet permettra de résorber une friche située au cœur d'une zone d'activités communautaire tout en offrant de nouvelles possibilités d'implantation d'entreprises sur le territoire,
- ⇒ Considérant que le projet s'inscrit dans une logique de gestion raisonnée de l'espace, en mobilisant en priorité les disponibilités foncières présentes au sein d'une zone d'activités déjà équipée et en favorisant la création d'emplois,

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présent : 41
Nombre de membres votants : 43

Date de réception par la Préfecture :
Date de publication :

Envoyé en préfecture le 07/05/2021

Reçu en préfecture le 07/05/2021

Affiché le

ID : 089-200067304-20210507-66_2021-DE

- ⇒ Considérant que le site dans sa forme actuel constitue un obstacle au développement local,
- ⇒ Considérant l'intérêt général que ce projet représente pour la Communauté de communes et son bassin de vie qui va au-delà de son territoire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur la zone des Galettes et plus précisément la parcelle sise commune de Saint Florentin cadastrée :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AY	239	LES TETES D'OR	4 ha 70 a 00 ca

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet de l'Yonne l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet de l'Yonne l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette DUP.

Au registre sont les signatures
A Saint Florentin, le 7 mai 2021

Le Président
Yves DELOT

